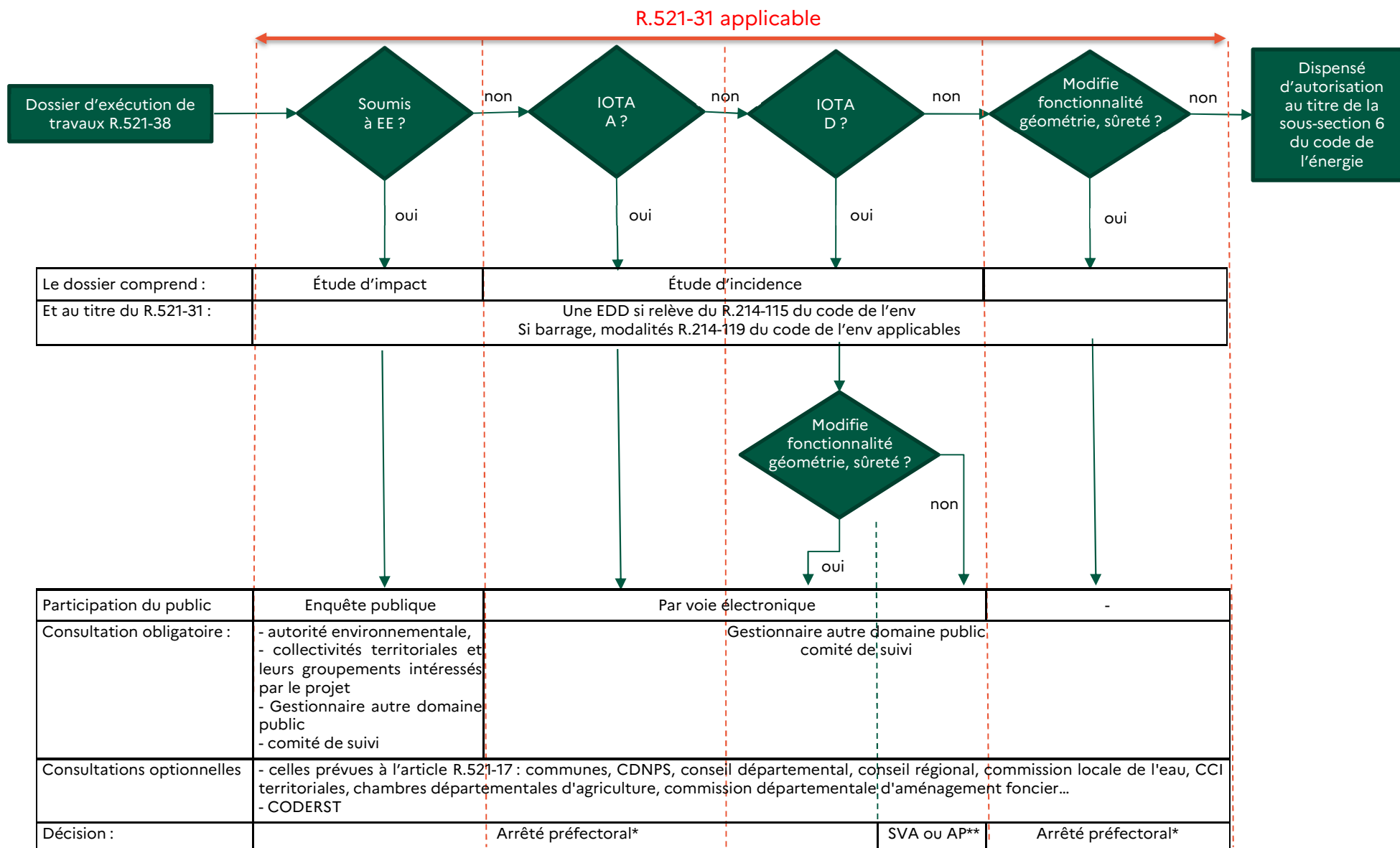


Logigramme 2 : instruction des travaux relevant de l'article R.521-38



*inclure la liste prévue à l'article R.214-119 si concerné

**arrêté préfectoral si refus, si nécessaire en lien avec autre domaine public ou en cas de prescriptions liées à l'évaluation Natura 2000 notamment